

## FICHE ACTION MAROC

### 1. IDENTIFICATION

Intitulé	Appui à la Stratégie Nationale pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle du Maroc (AENF)		
Coût total	17 Millions d'Euros		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Appui budgétaire sectoriel (gestion centralisée);		
Code CAD	11230	Secteur	Education pour une meilleure qualité de la vie pour les jeunes et les adultes

### 2. MOTIF ET CONTEXTE NATIONAL

#### 2.1. Situation économique et sociale

Après les bons résultats économiques de 2006 présentés lors de la 5<sup>ème</sup> session du dialogue économique UE-Maroc, l'économie marocaine se doit désormais de pérenniser un chemin de **croissance** structurelle suffisamment élevée pouvant dégager les ressources et les marges de manœuvre suffisantes, particulièrement dans la perspective d'une ouverture accrue à la concurrence étrangère (Accord d'Association, Accord de Libre Echange), afin de résoudre les nombreux défis économiques et sociaux du pays. Si le Maroc respecte globalement sa contrainte budgétaire, bénéficie d'une abondante capacité de financement interne et d'une situation d'endettement soutenable, le double excès d'offre observé sur les marchés des facteurs de production (générant un niveau de chômage important et une sous utilisation de l'épargne nationale), témoigne d'obstacles structurels à l'initiative privée, à l'investissement et à la croissance. De plus, les indicateurs de développement humain (pauvreté, éducation, santé) restent bien en deçà des potentialités réelles du pays et révèlent des indices préoccupants concernant le développement social. Le niveau de **pauvreté** générale au Maroc s'est établi à 14,3% en 2004. Le chômage, l'emploi informel et le sous emploi restent inquiétants : le taux de **chômage** étant de 18.4% au niveau urbain (2005) et de 32,7% au niveau des jeunes (2005), en hausse pour 2006. L'analphabétisme et les mauvaises conditions de santé et d'éducation fragilisent des couches très larges de la population qu'ils soient diplômés ou non.

Le dernier rapport du PNUD sur le Développement Humain (2006) a classé le Maroc au 123<sup>ème</sup> rang mondial alors qu'il figure en 105<sup>ème</sup> position en matière de revenu par tête. Une problématique nationale relative à une meilleure participation de la population à la croissance économique du pays et à une meilleure allocation et redistribution des richesses s'impose. Celle-ci ne peut pas être abordée ni résolue à travers le seul prisme des équilibres macroéconomiques mais essentiellement en terme de réformes structurelles visant entre autres l'efficacité et l'efficience des services publiques, la promotion d'une meilleure gouvernance publique institutionnelle, économique, financière et juridique, la promotion du capital humain

et l'accès aux services sociaux, ainsi qu'une meilleure fluidité des canaux de transmissions des ressources financières nationales vers le secteur privé productif et générateur d'emplois.

## **2.2. Politique de coopération du pays bénéficiaire**

Le Maroc a défini une politique générale qui repose sur trois piliers distincts mais hautement complémentaires: (i) tout d'abord, une évolution politique progressive mais ferme vers l'établissement d'un régime démocratique plein et d'un Etat de Droit comparable à celui de ses voisins européens; (ii) ensuite, l'obtention d'une croissance économique plus forte et plus stable, seule à même de créer des emplois en nombre et de qualité diversifier les sources de la croissance économique, en favorisant le développement de nouveaux secteurs, en améliorant le climat des affaires et d'investissement, en poursuivant la réforme du cadre légal, la protection des investisseurs, le droit de propriété et le renforcement des contrats, ainsi que la soutenabilité des finances publiques; (iii) finalement, le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté, la réduction des déficits sociaux et l'aide aux personnes les plus démunies. L'Accord d'Association ainsi que le Plan d'Action représentent, de ce point de vue, une priorité majeure de la politique du pays. Le Maroc considère que le Plan d'Action Voisinage est ambitieux et qu'il représente une première réponse positive de l'Europe à la demande d'un statut avancé formulée par S.M. le Roi Mohammed VI en 2005.

En matière de développement social et de lutte contre la pauvreté, la Maroc a élaboré une série de mesures réglementaires et législatives, ainsi que des stratégies d'intervention dans différents secteurs, couvrant ainsi l'ensemble des champs d'action du domaine social.

## **2.3. Programme sectoriel du gouvernement**

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004 a fait ressortir un taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus de l'ordre de 43%, ce qui correspond à plus de 10 millions d'analphabètes. Ce taux moyen cache des disparités importantes: 54,7% chez les femmes contre 30,8% chez les hommes; 60,5% en milieu rural (74,5% chez les femmes et 46% chez les hommes); 29,4% en milieu urbain (39,5% chez les femmes et 18,8% chez les hommes); 52% chez la population active. D'autre part, près de 1 500 000 d'enfants à l'âge de la scolarisation sont non scolarisés/déscolarisés, et plus de 250 000 élèves quittent l'école prématurément chaque année. Parmi ces enfants, 58,4% sont de filles; 80% sont en milieu rural; et 40% sont en situation de travail.

La lutte contre l'analphabétisme et la promotion de l'éducation non formelle (AENF) est érigée en priorité nationale dans l'action du Gouvernement depuis 2000. Cette priorité se traduit par la création en novembre 2002 d'un Secrétariat d'Etat (SE) spécifique relevant du Ministère de l'Education Nationale (MEN).

La Stratégie d'AENF à moyen terme, solidement conçue avec les deux sous-secteurs clairement identifiés a été adoptée par le Gouvernement en 2004. Elle a pour objectifs quantitatifs, conformément à la Charte Nationale de l'Education et de la Formation (CNEF), la réduction du taux d'analphabétisme à moins de 20% en 2010, l'éradication quasi-totale du phénomène en 2015, la baisse du taux d'analphabétisme

à moins de 10% à l'horizon 2010 chez la population active, contribuer à assurer l'éducation pour tous les enfants non scolarisés/déscolarisés à l'horizon 2010 et la réduction du taux de déperdition scolaire à 2% à l'horizon 2010.

Toutefois, un écart très important existe entre les objectifs de la politique sectorielle (PS) et les financements disponibles. Le budget accordé au SE a connu une hausse substantielle (120 millions de Dirham en 2004 contre 150 millions en 2006)<sup>3</sup>, mais reste à un niveau très modeste (0,12% du budget de l'Etat ; 0,5% du budget du MEN en 2006). En outre, la contribution financière des partenaires (opérateurs publics, associations et entreprises) n'est pas formellement chiffrée. Afin de faire face aux questions concernant la viabilité économique de la PS et le réalisme de ses objectifs, le SE réalise actuellement un travail de réajustement dans le temps des objectifs de la Stratégie, en fonction des ressources budgétaires envisageables.

L'analyse des sept critères d'appréciation réalisée lors de la mission d'identification conclut que tous les critères d'appréciation ne sont pas actuellement remplis, mais que le potentiel existe pour que, moyennant un appui technique au Secrétariat d'Etat, ils puissent l'être avant la signature de la Convention de financement. **Cet appui concerne :** i) une révision des objectifs de la Stratégie, en fonction des ressources budgétaires envisageables, pour qu'elle puisse être considérée viable et réaliste ; ii) l'élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ; iii) la mise en place d'un dispositif technique de coordination de bailleurs de fonds. La mission de formulation a été reportée à septembre 2007 afin de permettre au Secrétariat d'Etat de satisfaire les conditions d'un programme d'appui budgétaire sectoriel en bonne et due forme.

#### 2.4. Enseignements tirés

Les recommandations de l'étude conduite par l'Institut International de Planification de l'Education pour la Banque Mondiale entre 2001 et 2002 sont à l'origine de la Stratégie actuelle. Néanmoins, l'évaluation de la politique sectorielle est en cours et devrait être publiée en fin 2007.

Par contre, la phase II du programme MEDA « Soutien à l'Education de Base » a fait l'objet d'une mission de suivi en novembre 2006 ; elle a permis de constater les difficultés du Ministère de tutelle en matière de planification stratégique et de suivi de l'état d'avancement de sa Stratégie. Dès lors, il est nécessaire de mettre en place un dispositif important d'assistance technique au Secrétariat d'Etat pour la planification stratégique et pour l'accompagnement à la mise en œuvre de l'appui.

#### 2.5. Actions complémentaires

Le programme MEDA « Soutien à l'Education de Base » dont la Phase I s'est achevée en décembre 2006 et la Phase II est en cours, est complémentaire à l'action proposée. Ce programme appuie la réforme du système éducatif (formel), agissant donc sur la source de l'analphabétisme et des abandons scolaires. La Délégation, en accord avec tous les intervenants, examinera le renforcement de la coordination de tous ces programmes au niveau régional déconcentré. Le programme d'appui à

---

<sup>3</sup> Respectivement 107 millions € et 133 millions €

l'INDH, financé dans le cadre du plan de financement 2007, devra aussi renforcer les synergies avec la composante alphabétisation de ce programme.

## **2.6. Coordination des bailleurs de fonds**

Le Secrétariat d'Etat (SE) bénéficie de l'appui de plusieurs bailleurs de fonds et partenaires techniques, dont les Coopérations belge, canadienne, espagnole et française, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Banque Islamique de Développement (BID) et le Bureau Internationale du Travail (BIT). Généralement, leur coopération suit une logique bilatérale et une approche projet. Depuis mai 2006, un groupe informel de réflexion, piloté par le Secrétariat d'Etat et regroupant des représentants des bailleurs de fonds et d'autres partenaires stratégiques, se réunit deux fois par mois.

Il est important de signaler aussi l'existence depuis 2006 d'un Groupe thématique « Education » de l'UE, piloté par la France, qui permet et encourage une meilleure coordination des interventions des Etats Membres et de la CE.

Avant la signature de la CF, le Secrétariat d'Etat s'est engagé à consolider le groupe thématique informel existant et à lui donner la technicité nécessaire dans le cadre d'un appui budgétaire sectoriel.

## **3. DESCRIPTION**

### **3.1. Objectifs**

L'objectif global est de promouvoir une meilleure intégration socio-économique des personnes analphabètes et des enfants et jeunes en situation vulnérable. L'objectif spécifique est renforcer et développer les capacités d'intervention du Secrétariat d'Etat et ses partenaires, et en particulier des associations de la société civile spécialisées dans la lutte contre l'analphabétisme.

### **3.2. Résultats escomptés et principales activités**

- Les niveaux d'analphabétisme et d'abandon scolaire sont réduits.
- Les capacités institutionnelles du Secrétariat d'Etat et des services extérieurs régionaux (AREF) et provinciaux (DPEF) pour le pilotage stratégique sont renforcées, y compris par la mise en place d'un système d'information et de gestion de la politique sectorielle.
- La qualité des enseignements et de l'encadrement pédagogique est améliorée, y compris grâce au développement d'un système d'évaluation des acquis des bénéficiaires.
- Les capacités des opérateurs partenaires travaillant dans le domaine, et notamment des associations, sont renforcées.

- L’insertion socio-économique des bénéficiaires des programmes d’AENF est promue, facilitée notamment par la mise en place d’un système de certification et des passerelles.

### **3.3. Parties prenantes**

L’appui sectoriel relève directement de la tutelle du SE. Les actions sur le terrain seront menées sous l’autorité des Directeurs des AREF, des Délégués provinciaux et des services de planification, de gestion académique et de gestion financière, ainsi que par les opérateurs publics, les associations et les entreprises. Les bénéficiaires directs du projet sont : les cadres du Secrétariat d’Etat, des AREF et des DPEF, les opérateurs partenaires, les formateurs ; les enseignants; ainsi que les adultes analphabètes et les enfants déscolarisés/non scolarisés.

### **3.4. Risques et hypothèses**

L’appui communautaire sera lié à la poursuite des efforts de la réforme de l’éducation, et en particulier de la mise en œuvre de la stratégie d’alphabétisation et d’éducation non formelle, ainsi qu’à la volonté d’élaboration, transmission et actualisation par les autorités marocaines du cadre de dépenses sectorielles et de la stratégie. Un travail d’appui institutionnel de la part de la CE est en cours de préparation et sera lancé à brève échéance avec l’équipe ayant identifié le programme.

Le programme de la CE est tributaire de la capacité réelle de l’équipe du SE, certes de bonne qualité, mais réduite en nombre, à absorber et à gérer les crédits additionnels et à accélérer le rythme de son intervention. Un renforcement institutionnel conséquent est initialement prévu, notamment en matière d’assistance technique de long terme, dans le but de permettre une adaptation rapide du Secrétariat d’Etat au dispositif de suivi exigé par notre programme.

Le programme dépendra aussi de l’existence de partenaires externes aux instances de l’Etat (associations, entreprises, ONGs de base) en nombre suffisant et capable de développer et consolider ses capacités. Le programme national d’alphabétisation, rappelons-le, est aussi partiellement tributaire de l’action efficace de la société civile. Le programme prévoit l’appui aux mesures de renforcement de l’action du SE dans ce sens (formations, aide à l’encadrement à long terme, etc.).

Finalement, la bonne réalisation de ce programme dépend d’une collaboration plus étroite du Secrétariat d’Etat avec le Département de l’Education Nationale (DEN), dont les attributions sont fortement liées et interdépendantes. En outre, la mise à disposition active du personnel et des équipements nécessaires aux activités d’alphabétisation (salles d’enseignement, matériel, enseignants, etc.) relève de la responsabilité du DEN. Notre expérience de travail avec le DEN et notre dialogue constant avec ce département devraient nous permettre d’encourager un rapprochement plus systématique entre ces deux instances du Ministère de l’Education.

### **3.5. Questions transversales**

La Stratégie nationale d'AENF aborde de façon satisfaisante les trois questions transversales suivantes :

- Egalité de genres : les femmes et filles sont bénéficiaires prioritaires pour les programmes d'AENF, car elles sont les plus touchées par l'analphabétisme et la non scolarisation/déscolarisation.
- Bonne gouvernance : la Stratégie prévoit l'amélioration de la gestion et du pilotage ainsi que le renforcement des capacités des intervenants et la classification des associations. Sa mise en œuvre se base sur la participation des AREF et des DPEF, ce qui favorise une véritable coordination entre le DEN et le SE, et une adaptation aux besoins locaux et régionaux.
- Droits de l'homme : un des fondements de la Stratégie est l'engagement du Maroc pour le respect et la promotion des droits de l'homme. Les « objectifs civiques » de la Stratégie visent à faire connaître les droits culturels, sociaux et économiques et à améliorer la capacité de participer activement à la vie politique. Ces objectifs se traduisent dans les référentiels curriculaires et manuels.

## **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Méthode de mise en œuvre**

Gestion centralisée.

### **4.2. Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions**

Tous les contrats de services relatifs à l'aide complémentaire (assistance technique, fonds d'études sur la pauvreté, suivi, audit et évaluation du programme) doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

### **4.3. Budget et calendrier**

Le montant total de l'appui de la CE est de 17 millions d'euros dont environ 14 millions seront versés au budget de l'Etat et environ 3 millions seront réservés pour l'assistance technique, formation et études (d'une part, pour un pool d'AT et, d'autre part pour le suivi, l'évaluation et l'audit du programme).

La durée opérationnelle du programme sera de 48 mois à partir de la signature de la convention de financement.

### **4.4. Suivi de l'exécution et critères de décaissement**

La CE propose d'apporter son appui à la Stratégie d'AENF à travers un programme d'appui à la politique sectorielle. Une liste d'indicateurs pour mesurer la réalisation des objectifs est en cours de préparation et sera agréée entre la CE et les autorités marocaines avant la signature de la Convention de financement, afin de mesurer les

progrès dans la réalisation de la mise en œuvre de la Stratégie et, notamment, des axes appuyés par ce programme. Une liste indicative se trouve en annexe.

#### **4.5. Évaluation et audit**

La mise en œuvre du programme fera l'objet d'un suivi régulier par les services de la Commission, qui sera assistée par une équipe d'experts qualifiés qui effectueront deux ou trois missions de suivi qui auront pour objectif d'apprécier le niveau d'atteinte des indicateurs et de documenter ainsi le paiement envisagé des tranches variables. Le programme fera l'objet d'une évaluation gérée par la Commission à la fin de son exécution.

#### **4.6. Communication et visibilité**

Le programme respectera les dispositions du Manuel de visibilité de l'UE applicables aux actions extérieures (à titre indicatif, un communiqué de presse à la signature de la Convention de financement, la visibilité sur tous les études et rapports, un séminaire de clôture à la fin du programme).